



**LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL
DU PAYS DE MONTBELIARD**
Le foncier propice à la diversification



Mars 2022



La demande des consommateurs en produits locaux de qualité est de plus en plus importante. Les initiatives privées de développement d'exploitations de proximité se multiplient elles aussi. Face à ces changements de consommation et à la volonté d'augmenter l'autonomie alimentaire du territoire, l'agglomération du Pays de Montbéliard s'est engagée dans une politique de soutien à l'agriculture locale. Cela s'est traduit en 2018 par l'adoption d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), lauréat, avec 10 autres, du Programme National pour l'Alimentation.

Organisé autour des 4 axes de la Politique Publique de l'Alimentation (ancrage territorial, justice sociale, éducation à l'alimentation et lutte contre le gaspillage alimentaire), l'un de ses objectifs prioritaires est de « **favoriser l'installation d'exploitants agricoles en diversification** ». La diversification s'entend ici par le type de production (non présentes ou peu présentes dans le territoire), le mode de production (par exemple agriculture biologique) ou le mode de transformation ou de commercialisation (circuits courts...).

L'objectif de diversification converge avec les obligations de la loi EGALIM pour les restaurations collectives (20% de produits bio, 50% de produits de qualité durable : labels qualité et circuits courts).

La mise en œuvre de ce projet agricole implique en particulier d'identifier des terrains propices à l'installation de nouvelles activités répondant à la politique agricole communautaire. En collaboration avec les communes, la chambre interdépartementale de l'agriculture, la DDT et PMA, l'ADU a réalisé un recensement de terrains adaptés et les a classifiés en fonction du type d'activité agricole qu'ils peuvent accueillir.

Cette connaissance du foncier agricole contribue à faciliter la mise en relation de l'offre et de la demande réalisée par les collectivités locales et constitue un socle pour définir une stratégie foncière agricole.



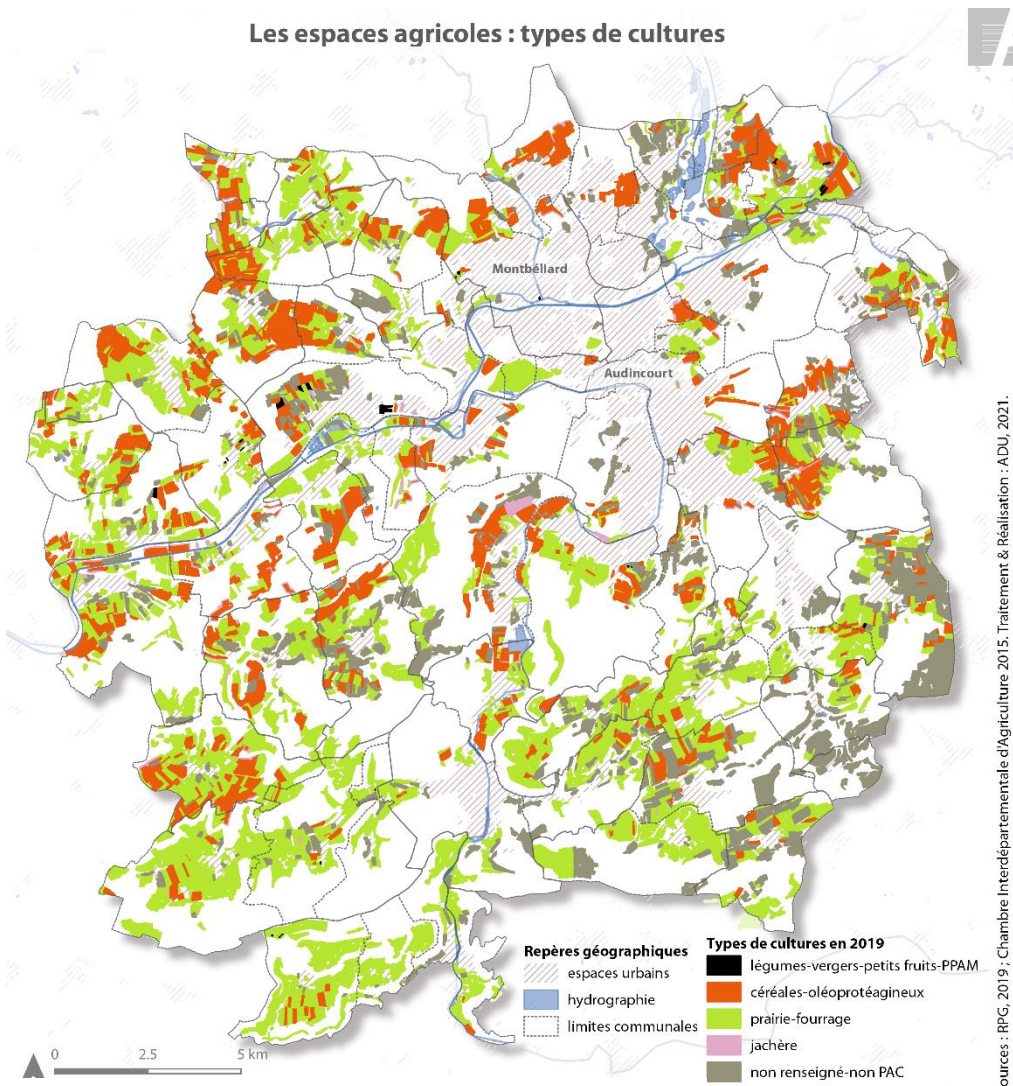
Méthodologie

Un recensement des potentiels fonciers de diversification

- ✓ A partir de photo-aériennes et du RPG, de l'inventaire des friches agricoles, etc., l'ADU a recensé un certain nombre de parcelles susceptibles d'être intéressantes pour des projets de diversification agricole : terrains non exploités professionnellement, proche des réseaux, dents creuses, etc.
- ✓ Au printemps 2021, un entretien avec chacune des 72 communes de l'agglomération a permis de vérifier la pertinence des espaces repérés et de renseigner un certain nombre d'informations comme les projets en cours, l'utilisation actuelle, etc.
- ✓ L'ADU avec la Chambre d'Agriculture a retenu 12 activités de diversification possibles. Elle a ensuite regardé quelles activités étaient possibles sur tous les potentiels fonciers repérés au regard de leurs caractéristiques principales (pente, constructibilité par exemple). Plusieurs types d'activité peuvent être accueillies sur un même potentiel.

Une agriculture encore très traditionnelle et tournée vers l'élevage

Les espaces agricoles : types de cultures







Le territoire de l'agglomération est en grande partie rural avec 1/3 de sa superficie occupé par des terres agricoles.

L'agriculture est traditionnellement tournée vers la **polyculture élevage**. L'élevage laitier bovin est l'activité la plus représentée avec une part importante des exploitations valorisant leur lait dans les filières comté (17 communes du sud de PMA principalement) et morbier (toutes les communes sont dans l'aire d'appellation). Certains exploitants conventionnels valorisent leur lait dans les laiteries et usines locales mettant en œuvre des circuits de proximité.

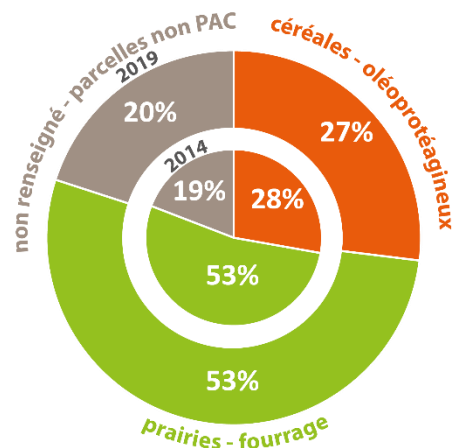
Une diversification en cours, mais un processus lent

Les activités de diversification présentes sont principalement la vente directe de volaille-œufs, viande et fromage-lait. Les légumes et vergers ne représentent que 0,2% des terres PAC en 2019 soit 30 ha, mais la surface a doublé depuis 2014.

En 2019, 0,2% des terres agricoles sont consacrées à la diversification

-  **30 ha de légumes, vergers**
+15 ha depuis 2014
-  **7 254 ha de prairies et fourrage**
+96 ha depuis 2014
-  **3 655 ha de céréales et oléoprotéagineux**
-103 ha depuis 2014
-  **2 676 ha de terres hors PAC et de cultures non renseignées**
+68 ha depuis 2014

Une répartition des surfaces agricoles stable depuis 2014



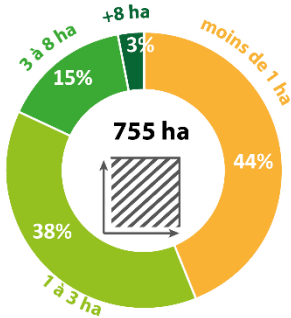
755 ha repérés pour la diversification agricole



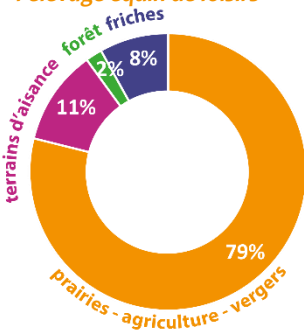
755 ha

Parmi ces 755 ha :

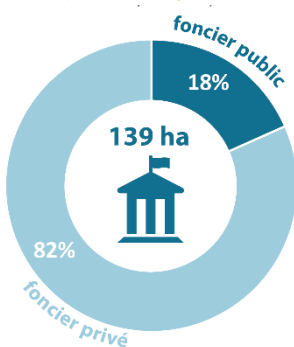
Une majorité de terrains de plus d'1 ha



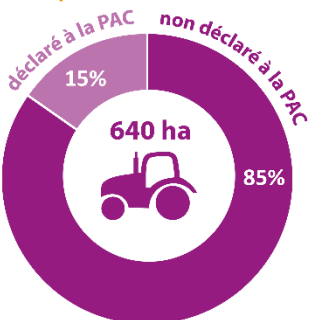
Beaucoup de prairies pour de l'élevage équin de loisirs



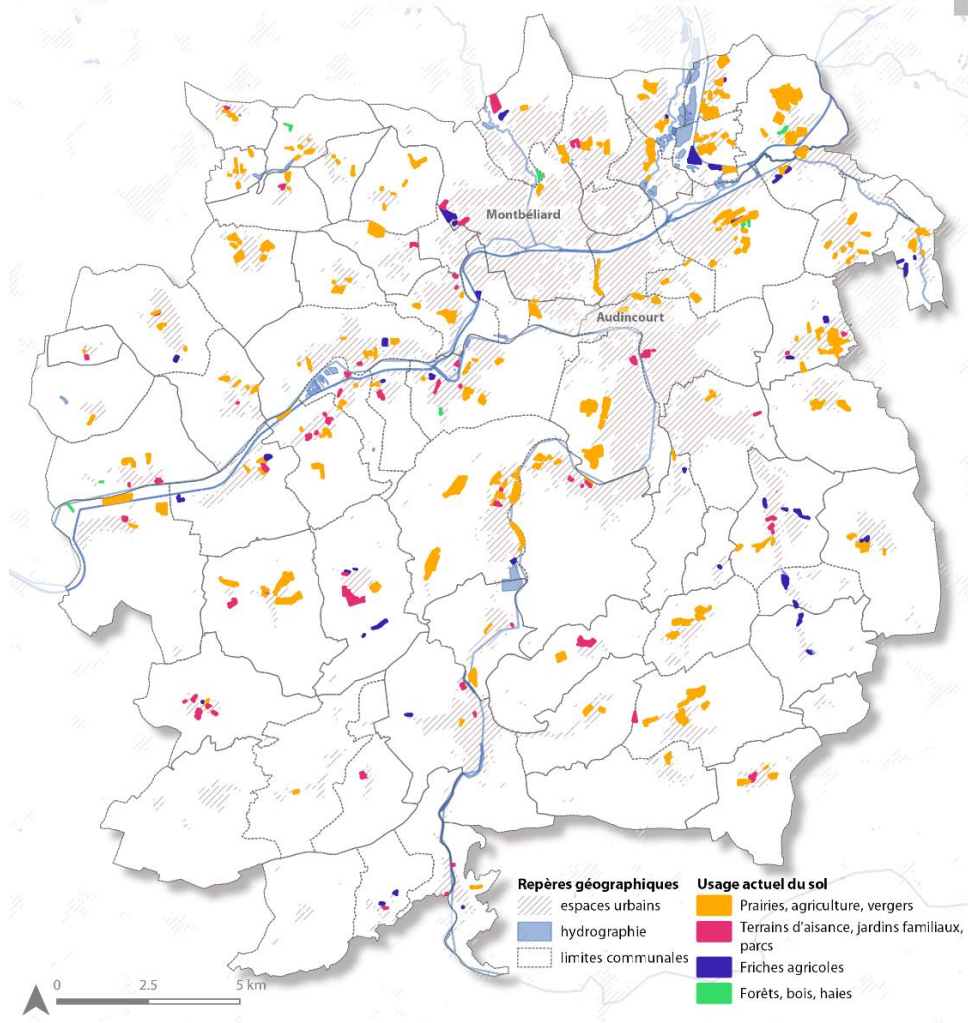
1/5 du foncier est public



Une majorité de terrains qui n'est pas déclarée à la PAC



Potentiels fonciers pour la diversification agricole



Sources: Recensement - entretiens ADU; IFG, 2019; Chambre Interdépartementale d'Agriculture 2015; Fiches DOT25 2020. Traitement & Réalisation : ADU, 2021.

Quelques enjeux de la diversification agricole

- Répondre à la demande sociale: produits locaux, de qualité, accessibles à tous,
- Tendre vers l'autonomie alimentaire du territoire,
- Développer une agriculture de proximité pérenne en garantissant une meilleure plus-value pour les exploitants,
- Valoriser les productions locales qui font l'identité du territoire (par exemple les vergers pour le Pays de Montbéliard),
- ...



Après une implication de l'agglomération sur la commercialisation, le foncier est le nouvel axe d'intervention de PMA

L'implication de l'agglomération pour valoriser son terroir n'est pas récente. En 2010, la création de la Damassine, maison de la nature et des Vergers, a marqué cette ambition politique qui s'est peu à peu étendue.

Depuis plusieurs années, l'action de l'agglomération porte également sur la diversification agricole et la constitution de filières alimentaires locales. Plusieurs projets majeurs ont vu le jour pour faciliter la commercialisation des productions locales : la fromagerie du Pied des Gouttes en 2014, le magasin cœur paysan en 2021, ou encore les « marchés du soir » qui prennent de l'ampleur depuis 2012.



Financé par



Le PAT du Pays de Montbéliard, reconnu en août 2020 par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, a bénéficié en 2021 de subventions du plan de relance national afin de mener à bien quatre projets :

- La création d'un outil de transformation mutualisé pour la viande,
- La création d'une filière de production et commercialisation issue des vergers du Pays de Montbéliard,
- Le développement de plusieurs sites tests permettant de favoriser l'implantation de maraîchers,
- Le développement de l'éducation de la jeunesse à l'alimentation durable.



Rechercher des surfaces agricoles disponibles pour l'installation en diversification est une action phare du plan d'action du Projet Alimentaire Territorial de PMA élaboré collégialement le 10 décembre 2019. Cette action s'inscrit dans une volonté

de relocaliser une production agricole diversifiée afin de **renforcer l'autonomie alimentaire du territoire**.

Le travail conduit dans le cadre de cette action par les services de la CIA 25/90 a consisté, dans un premier temps, à **déterminer le potentiel foncier nécessaire pour chaque filière diversifiée** (surface, nature du sol, infrastructures nécessaires, réseaux, ...) et apporter sa connaissance des entreprises agricoles implantées localement. Dans un deuxième temps, les parcelles identifiées par l'ADU en lien avec les collectivités ont été expertisées par la CIA sur les aspects agronomiques, la faisabilité technique et juridique.

A l'issue du travail piloté par l'ADU il ressort qu'un **potentiel foncier important existe sur le territoire de PMA**. Sa disponibilité devra faire l'objet d'évaluation au cas par cas, mais à raison de moins de deux ha de maraîchage diversifié par personne (moyenne observée des installations sur le département) on mesure aisément **le potentiel humain et productif qu'une surface de 130 ha peut représenter**.

Cette action, menée conjointement avec la diversification des entreprises agricoles en place, permettra d'accroître sans nul doute l'offre en produits alimentaires locaux et ainsi répondre aux attentes du PAT.

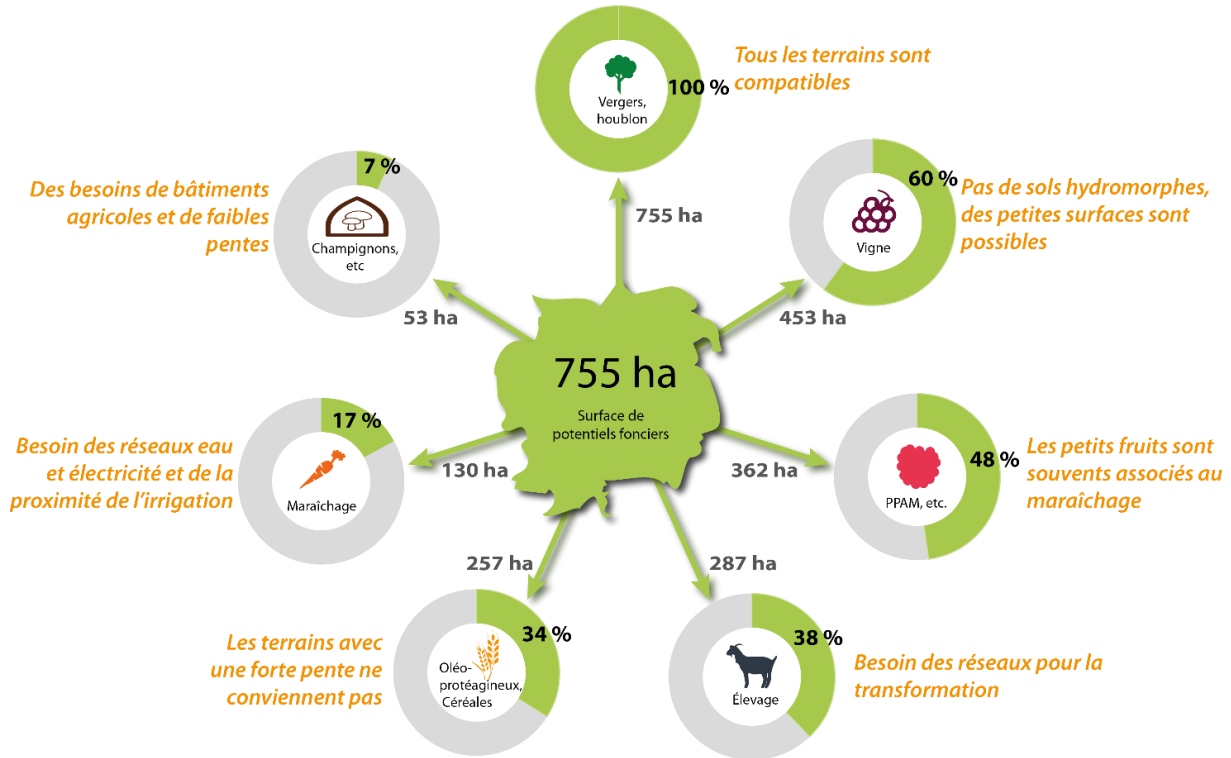
Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort



Les activités de diversification pouvant être accueillies

Les terrains repérés ont été classés en fonction des types d'activités de diversification qu'ils peuvent accueillir. Le principal critère discriminant pour les activités de

diversification est l'accès aux réseaux d'eau potable et d'électricité, indispensables dès lors qu'il y a transformation de produits.



Types de production	Critères retenus pour la possibilité de diversification
Vergers, houblon	Aucun critère discriminant
Vigne	Surface > 1 ha Sol profond ou superficiel mais pas hydromorphe
Plantes à parfum, aromatiques, médicinales (PPAM), petits fruits, safran, horticulture	Proximité de l'irrigation, de l'eau potable et de l'électricité
Céréales, oléo protéagineux, légumineuses	Pente < 15%
Maraîchage	Sol profond ou superficiel mais pas hydromorphe Terrain constructible pour bâtiment agricole Proximité de l'irrigation, de l'eau potable et de l'électricité
Champignons, spiruline, miellerie, pisciculture	Surface < 10 ha Pente < 15 % Terrain constructible pour bâtiment agricole Proximité de l'eau potable et de l'électricité
Elevage : petit élevage (escargots, poules pondeuses, volailles chair, lapins...), bovins-ovins allaitants (viande), porcins (bâtiments et plein air), bovins-ovins-caprins lait, équins (loisirs, pension, élevage)	Pas de critère de surface à ce stade car fonction de la taille du troupeau Pente à retenir si élevage de porcins en bâtiments Terrain constructible pour bâtiment agricole Proximité de l'eau potable et de l'électricité

Production d'escargots
Allenjoie



Production de spiruline
Grand-Charmont



Production de fromage de chèvre
Massif du Lomont



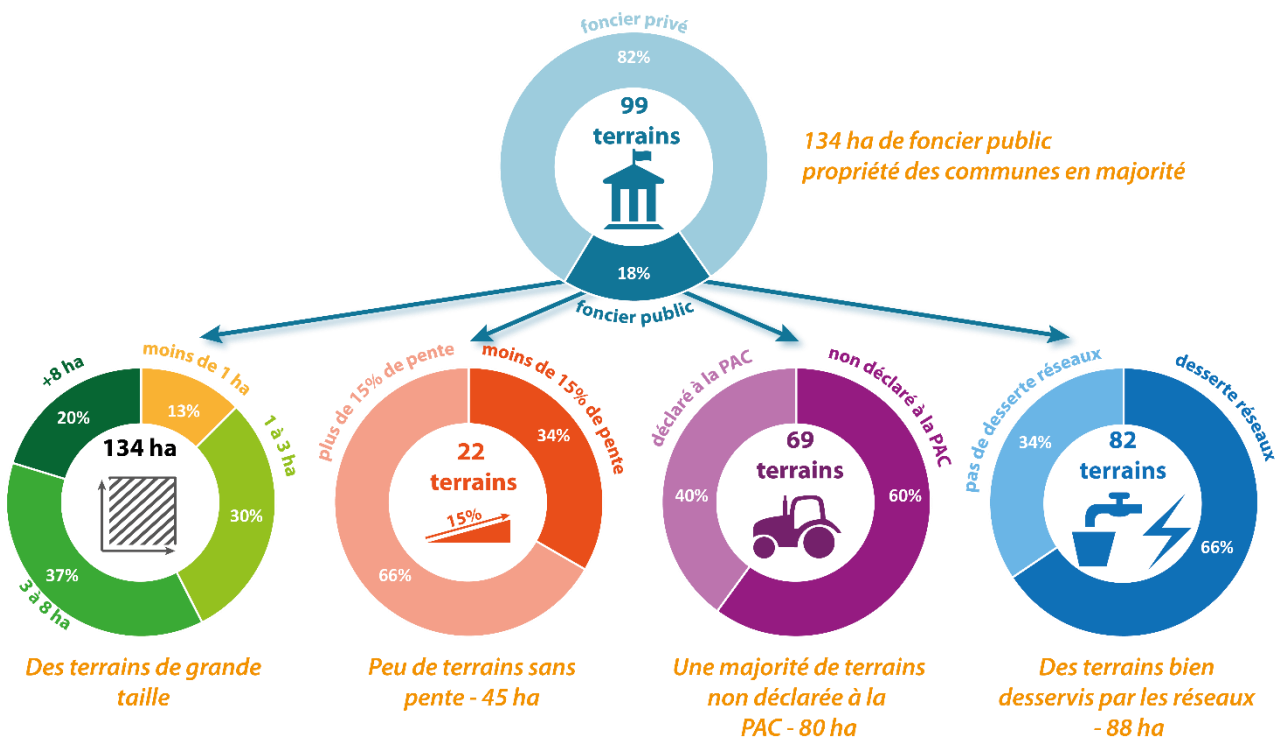
134 ha de foncier public, plus facilement mobilisables

La propriété foncière est un critère déterminant pour enclencher rapidement une politique de diversification. Le foncier public représente **134 ha répartis en 99 entités foncières**. Il est **essentiellement la propriété des communes**.

La politique communautaire de diversification agricole peut compléter les projets communaux. Actuellement, sur 15 communes déclarant un projet de diversification agricole, 12 sont liés à la plantation ou la régénération de

vergers communaux avec une dimension pédagogique et conservatoire.

Pour compléter le circuit de distribution au-delà des actions faites à la Damassine (pressoir, vente de jus de pomme), « la création d'une filière de production et commercialisation issue des vergers du Pays de Montbéliard » inscrite dans le PAT prend ici tout son sens.



Une veille foncière à mener sur les terres exploitées par les plus âgés

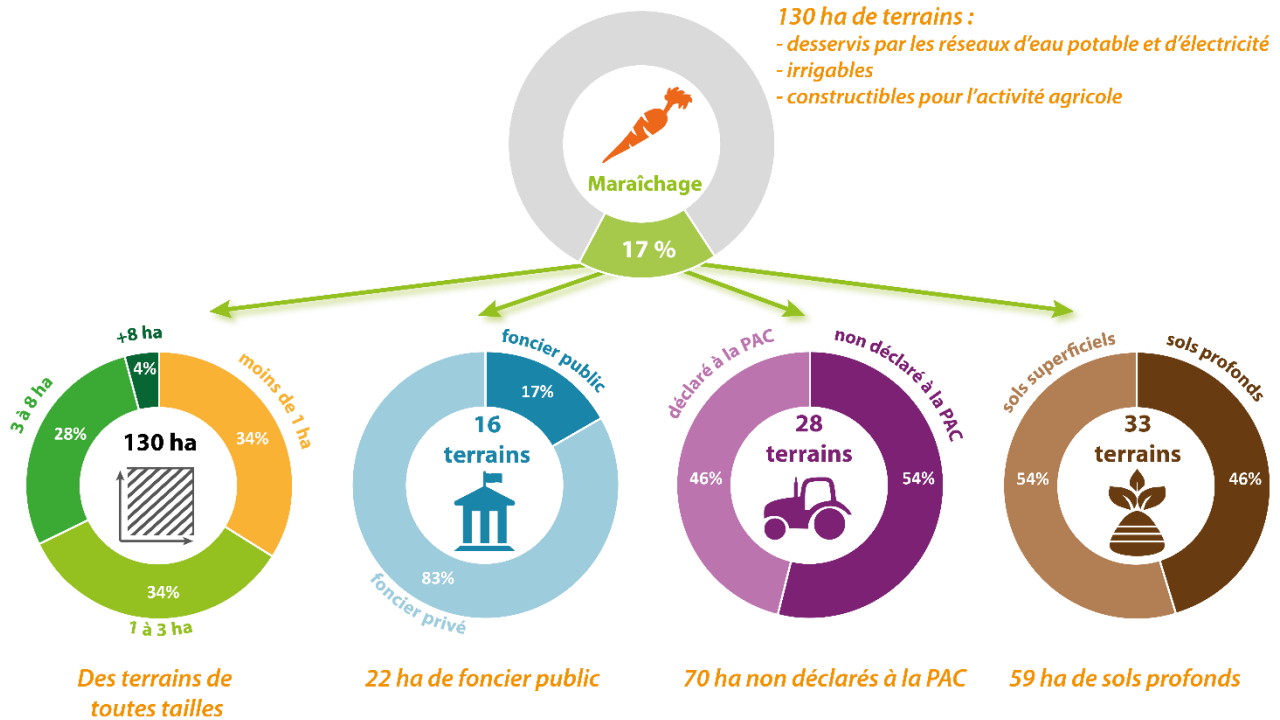


D'autres opportunités foncières vont également apparaître au gré des cessations d'activité des exploitants agricoles. La mise en place d'une **veille foncière sur les terrains exploités par les agriculteurs approchant de la retraite** permettra aux collectivités de se positionner dans une logique de constitution de réserves foncières, d'intervention et d'animation en lien avec d'autres acteurs (SAFER, Département, Terres de Liens, etc.). Il s'agit d'orienter le foncier qui se libère vers une plus grande diversité des productions.

- ✓ 113 ha de potentiels fonciers pour la diversification sont exploités par des professionnels
- ✓ 12% de ces surfaces, 14 ha, sont exploités par des plus de 60 ans



130 ha de terrains adaptés au maraîchage



Le Pays de Montbéliard s'inscrit dans une tendance nationale d'augmentation de la demande en produits locaux et biologiques. Cependant, comparativement à d'autres territoires, ce type de produits est encore peu présent. Par exemple, en 2000, la part de la production de légumes était de 3% dans le Pays de Montbéliard contre 13% dans le Grand Besançon.

Le développement de l'activité de maraîchage sur le territoire de PMA pourra s'appuyer sur la création d'espaces cultureux tests et d'une filière de production issue des vergers (actions PAT 2).

Néanmoins, le potentiel foncier repéré pour le maraîchage reste relativement limité. Son développement supposera ainsi une mobilisation foncière réservée à cet usage prioritairement.

130 ha = installation théorique de 86 maraîchers (1,5 ha par maraîcher en moyenne)

Selon les estimations, **130 ha** pourraient fournir les besoins en légumes de **20 000 à 25 000 personnes**. (1 ha = 155 personnes pour les Jardins d'IDÉES).

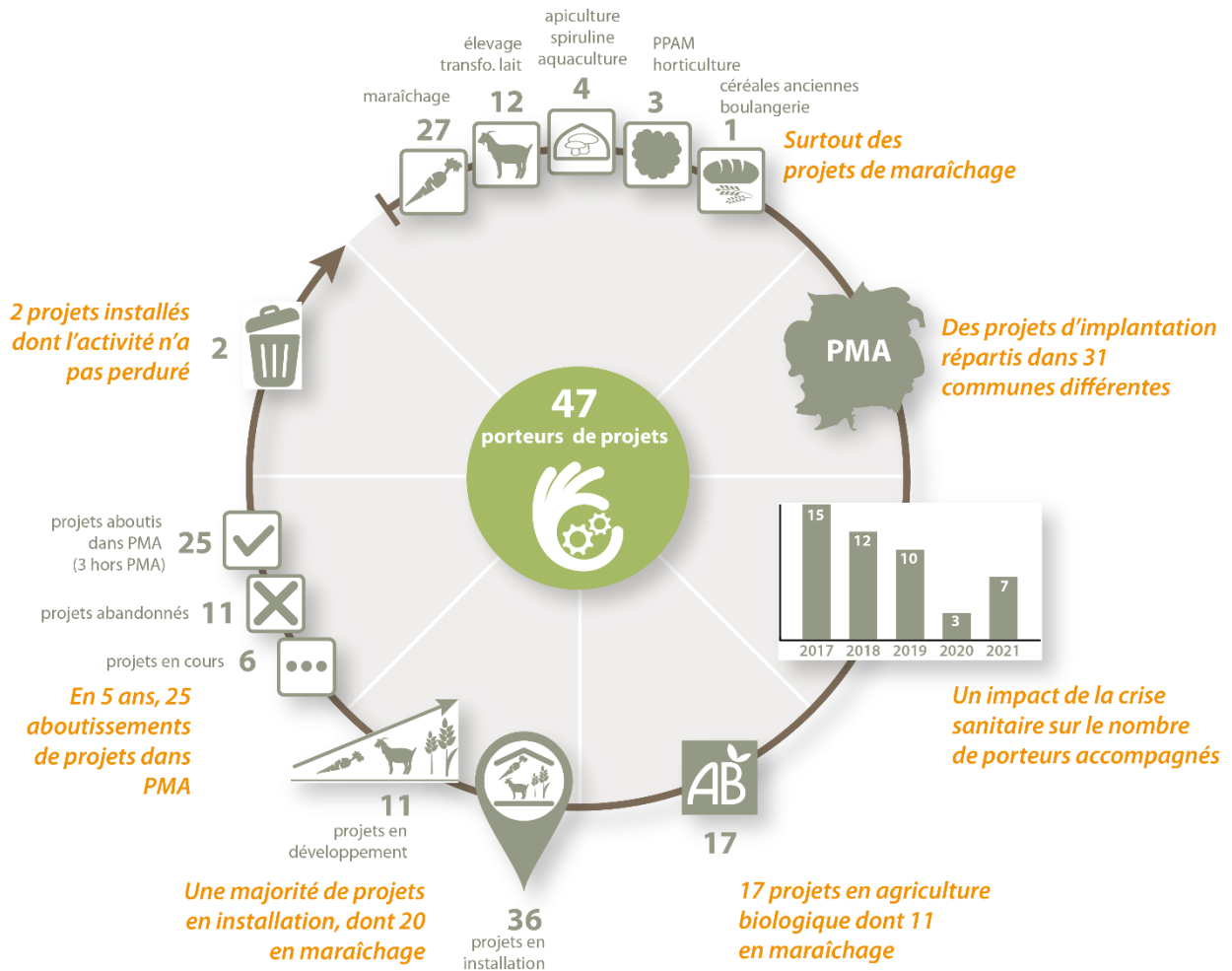
Pour approvisionner les **140 000 habitants** de PMA, il faudrait selon les estimations entre **900 ha et 1 400 ha** de maraîchage (en fonction du mode de production et du régime alimentaire retenu).

Estimations issues d'entretiens avec des maraîchers, les Jardins d'IDÉES, la Chambre d'Agriculture et des estimations de l'outil « parcel-app.org ».

- ✓ Peu de terrains propices au maraîchage, 17% - 130 ha
- ✓ 130 ha à « réserver » pour le maraîchage en excluant les autres activités de diversification ?



Les projets maraîchers constituent la majorité de la demande



Depuis 2017, les services de la Communauté d'Agglomération reçoivent et accompagnent des porteurs de projets voulant implanter ou développer une activité de diversification agricole. Cet accompagnement se réalise en complément et en concertation avec celui de la Chambre d'Agriculture.

En 5 ans, 47 porteurs de projets ont été en contact avec PMA. La principale préoccupation étant de trouver du foncier à même d'accueillir leur activité.



Je suis maraîcher, installé depuis le début de l'année 2020 sur le plateau de Blamont. J'ai commencé ma reconversion professionnelle en 2018 en me formant au lycée agricole de Valdoie pour obtenir un BPREA. Ma démarche s'inscrit dans un projet de vie global où je souhaite travailler en accord avec mes valeurs, en particulier produire localement.

Pour pouvoir s'installer en tant que maraîcher, le problème majeur est de trouver du foncier en location ou à acheter. C'est particulièrement le cas pour ceux qui ne sont pas issus du milieu agricole. Personnellement j'ai eu la chance de pouvoir acheter du terrain avant mon installation et que mon voisin, agriculteur lui aussi, ne préempte pas les parcelles. Ma pratique culturale, le « maraîchage intensif », me permet également de travailler sur une petite surface (30 ares de cultures plus un verger). J'estime néanmoins fournir des légumes et des fruits à l'équivalent de 25 familles de 4 personnes.

Les collectivités locales, communes ou agglomération, peuvent aider au développement des maraîchers à travers 2 axes principaux : l'aide à la recherche de foncier et la communication pour faire connaître les producteurs et améliorer la commercialisation de leurs productions. Les marchés du soir portés par PMA sont une très bonne initiative.

Camille Grasser – Jardin du Colibri



Création d'un outil opérationnel et stratégique

A partir des données capitalisées dans le cadre de cette étude, l'ADU a créé un outil informatique, qui pourra évoluer en fonction des attentes, pour deux types d'utilisation.

Tout d'abord une utilisation opérationnelle : l'outil permet de rechercher et trier les terrains repérés en fonction des besoins exprimés par les porteurs de projets. Partagé entre les services de PMA, de la Chambre d'Agriculture, de la DDT, il permettra d'améliorer leur accompagnement

pour la recherche de terrains et ainsi de faciliter leur installation.

En second lieu, afin d'offrir des éléments permettant la construction d'une stratégie foncière, l'outil permet une analyse détaillée des potentiels fonciers. Les critères de recherche peuvent être croisés selon les besoins et les thématiques d'analyse (foncier public, foncier pour le maraîchage, valeur agronomique des sols, etc.).

Les principales fonctionnalités de l'outil sont les suivantes :



Localiser sur le territoire

- les parcelles actuellement exploitées
- les sièges d'exploitations
- les potentiels repérés
- les types de diversification



Chercher à partir de critères

- une fourchette de surface
- la pente
- la présence de foncier public
- ...



Les points clés

- ✓ L'agglomération de Montbéliard est un territoire en grande partie rural, encore tourné vers une agriculture traditionnelle, mais qui dispose d'un potentiel foncier pour conduire une politique de diversification ambitieuse
- ✓ 755 ha de terrains propices à la diversification agricole
 - 139 ha de terrains facilement mobilisables
 - 130 ha favorables au maraîchage
- ✓ Une stratégie foncière à définir et à mettre au service du projet agricole territorial pour faciliter l'installation de nouvelles activités
- ✓ Un partenariat à organiser sur les bases d'objectifs agricoles partagés (Chambre d'Agriculture, SAFER, communes, producteurs et distributeurs...)

